

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du jeudi 9 novembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 27

Qui ont délibéré 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Délibération 231116D005

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Anne-Marie CORDIER), Mme Lucie BONNO (pouvoir à Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION AU LIEUDIT LA ROISERIE

La commune a été sollicitée par Mr et Mme PEIGNÉ, qui souhaitent se porter acquéreurs d'une emprise foncière correspondant à une ancienne mare jouxtant leur propriété, au lieudit La Roiserie.

Il est précisé que cet espace, qui représente une superficie d'environ 350 à 400 m², avait fait l'objet d'un nettoyage par la commune en 2019, mais subit désormais des dépôts sauvages de déchets verts et gravats.

Ceci exposé, considérant que cette emprise ne présente pas un intérêt particulier pour la commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser son déclassement du domaine public et d'accepter sa cession au profit de Mr et Mme PEIGNÉ, au prix de 3 € le m², les frais d'acte et de géomètre restant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le déclassement du domaine public communal de cette emprise représentant une superficie d'environ 350 à 400 m²,
- accepte sa cession, après déclassement, au profit de Monsieur et Madame PEIGNÉ, au prix de 3 euros le m²,
- dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 23 novembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION




La secrétaire de séance
Déborah JOURDON




Publié sur le site de la commune le .. 24.11.23 ..